

Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Madame Marie-Claude MISCIOSCIA déposée le 12 décembre 2011 relative à l'arbre de la laïcité

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises dans mes réponses à vos questions sur l'opération "21 000 arbres", les écoles sont étroitement associées à cette action environnementale à forte dimension pédagogique.

J'ai d'ailleurs le plaisir d'annoncer au Conseil Municipal que notre projet « 21 000 arbres pour 21 000 ancileviens » a reçu le 2^e Prix au Concours National des Eco-Maires et vient d'être labellisé au plan international.

Par ailleurs, les projets qui peuvent être présentés à la Ville dans le cadre de cette opération sont toujours bien accueillis et attentivement étudiés.

Si dans le cadre de l'anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, les directeurs d'écoles sollicitent la commune pour la plantation d'un arbre de la laïcité, ce projet sera donc naturellement étudié.

Quant à votre seconde suggestion, relative à l'inscription de la devise "Liberté, Égalité, Fraternité, école publique laïque" sur le fronton des écoles, s'agissant de bâtiments publics affectés à l'Éducation Nationale, elle ne saurait être mise en œuvre en l'absence d'un texte légal ou réglementaire le prescrivant.